

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.30.32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune d'Aix-en-Provence - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2016/2019 - Tranche 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Aix-en-Provence pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019, faisant apparaître des modifications d'échéancier par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2018, sans incidence financière sur l'économie générale du contrat, conformément à l'annexe 1 du rapport.

REQUALIFICATION DES PLACES MADELEINE, VERDUN ET PRECHEURS

La commune a souhaité améliorer la qualité résidentielle du centre-ville par la requalification des espaces publics. Parallèlement, elle a engagé des actions en matière de circulation routière dans le cadre du développement durable. La requalification complète des places Madeleine, Verdun et Prêcheurs s'inscrit dans la poursuite de cette politique. Le projet intègre la mise en place de mobilier urbain homogène, un plan lumière comportant également l'éclairage du patrimoine, la mise en place de bornes d'accès à l'aire piétonne, de plantations et de systèmes de collecte et tri des déchets.

Les travaux de la tranche 2019 sont poursuivis par la valorisation des vestiges archéologiques, la création de jardins éphémères, l'accompagnement des manifestations autour des places, les actions de communication relatives aux fouilles archéologiques et aux nouvelles modalités d'accès en centre-ville et le nouveau programme suite à l'étude de la requalification de la place Ganay.

Le montant global de cette opération prévue de 2016 à 2019, s'élève à 21 469 158 € HT, dont 6 507 816 € HT pour la tranche 2019. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix-Marseille Provence de 6 440 747 €. La subvention départementale pourrait s'élever à 7 696 364 € dont 1 711 827 € au titre de la tranche 2019.

RENOVATION DE L'EGLISE DE LA MADELEINE

L'église de la Madeleine, classée aux monuments historiques, est fermée pour des raisons de sécurité depuis 2007. La commune souhaite poursuivre une nouvelle phase de travaux de

sécurisation et de rénovation des façades, notamment la façade dite occidentale coté rue Portalis, et de deux bâtiments adossés situés 20 rue des Prêcheurs et 1 rue Portalis. Les travaux prévoient notamment la restauration des sculptures très dégradées et la reprise des ornements et frises au plus proche de l'ouvrage original.

Le montant global de cette opération prévue de 2017 à 2019, s'élève à 1 540 359 € HT, dont 88 759 € HT pour la tranche 2019. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole Aix-Marseille Provence de 154 036 € et d'une subvention de 616 143 € de l'Etat (DRAC) pour la tranche 2019. La subvention départementale pourrait s'élever à 462 108 € dont 26 628 € pour la tranche 2019.

RENOVATION DE LA BASTIDE DU JAS DE BOUFFAN

Construite au XVIIIème siècle, la bastide du Jas de Bouffan, classée au titre des monuments historiques, a été la propriété de Cézanne pendant 40 ans et de nombreuses œuvres y ont été réalisées. C'est l'axe principal du programme de valorisation du circuit Cézanne, auquel s'ajoute l'histoire d'une bastide au XIXème siècle. Des visites guidées à vocation culturelle relatent la vie, l'environnement et l'œuvre du peintre Cézanne.

Les travaux prévoient le réaménagement de la bastide avec la restitution des peintures de Cézanne dans le grand salon et l'aménagement de la bastide comme au XIXème siècle, l'organisation d'une salle d'exposition au 1er étage et l'aménagement de bureaux pour l'administration et d'une salle de gestion du matériel au 2ème étage. Le parc sera remis en valeur des perspectives et des sujets d'inspiration du peintre.

Le montant global de cette opération prévue en 2018 et 2019 s'élève à 2 738 316 € HT, dont 1 483 270 HT pour la tranche 2019. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille Provence de 821 495 € et d'une subvention de la Région (CRET) de 273 832 €. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 821 495 €, dont 444 981 € au titre de la tranche 2019.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2019 de ce contrat 2016/2019 s'élève à 8 079 845 € HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 2 183 436 € pour la tranche 2019, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense a déjà été imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n°175 du 21 octobre 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL